

G A R D

CANTON De MARGUERITTES

CAISSARGUES

ARRETE DU MAIRE N° 2026-88

« Vide Grenier Caissargues Pour Tous »

~~~~~  
Le Maire de CAISSARGUES,

VU Le Code général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2212-1 et L 2212-2,

VU le Code de la Route, notamment les articles R 110.1, R 110.2, R 411.5, R 411.8, R 411.25 à R 411.28 et R 414.4,

VU l'arrêté interministériel en date du 24 Novembre 1967, modifié, relatif à la signalisation des routes et des autoroutes,

VU le Plan Vigipirate – Posture hiver / printemps 2026 – Niveau Urgence Attentat, en date du 05 janvier 2026,

VU la demande formulée par Madame Brigitte VEYRUNES, présidente de l'Association Caissargues Pour Tous, en date du 30 mars 2026,

VU l'annulation du vide grenier initialement prévu le dimanche 29 mars 2026 par l'Association Caissargues Pour Tous pour des raisons météorologiques,

**CONSIDERANT** qu'il y a lieu de réglementer le stationnement pour l'organisation d'un vide grenier dans le centre-ville,

**ARRETE**

**ART. 1 : Annule et remplace l'arrêté 2026-65 « Vide Grenier Caissargues Pour Tous ».**

**ART. 2 :** Place Cocconato le stationnement de tous les véhicules, autres que ceux des exposants et des organisateurs, est interdit à compter du **samedi 25 avril 2026 à 16h00 jusqu'au dimanche 26 avril 2026 à 19h00.**

**ART. 3 :** La cour de l'école élémentaire du Cambourin, la cour du château Tzaut et le parc municipal sont réservés aux exposants.

**ART. 4 :** Toutes infractions au présent arrêté du Maire seront poursuivies suivant les lois et les règlements en vigueur.

**ART. 5 :** Madame la Directrice Générale des Services de la ville de Caissargues,  
Madame la Commandante de Communauté de Brigades de Gendarmerie de Bouillargues,  
Madame la Responsable des Services Techniques de la Ville de Caissargues,  
Monsieur le Chef de la police municipale de la ville de Caissargues,  
Madame la Directrice de l'école élémentaire Cambourin,  
Monsieur le Directeur de la Collecte et Traitement des Déchets Ménagers de Nîmes  
Métropole,

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à  
Madame Brigitte VEYRUNES, présidente de l'Association Caissargues Pour Tous,

Fait à Caissargues le 30 mars 2026

Le Maire,

Olivier FABREGOUL



Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)